<u>AVIS</u> <u>D'APPEL D'OFFRES GT2018-03</u> MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE



La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour des services de marquage de la chaussée de son réseau routier pour l'année 2018 avec 2 options de renouvellement d'une année chacune, pour les années 2019 et 2020.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du mardi **16 janvier 2018** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse www.seao.ca ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514 856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissions dûment remplies sur les formulaires fournis à cet effet doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres GT2018-03 – Marquage de la chaussée** », ainsi que le nom et l'adresse du soumissionnaire. Les soumissions doivent inclure tous les documents demandés et être reçues au Service du greffe à l'hôtel de ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4, **au plus tard à 11 h 30 le 6 février 2018**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après 11 h 30.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission, ni de la distribution des documents par le SÉAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Pour toute information, vous devez communiquer par écrit avec Madame Isabelle Roy, directrice des Services techniques, à l'adresse courriel suivante : iroy@ndip.org

Cet appel d'offres est assujetti aux accords ACCQO, AQNB et ACI/ALEC.

DONNÉ à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 11 janvier 2018.

M^e Catherine Fortier-Pesant Directrice des services juridiques et greffière

/vc